

**MOTION RELATIVE AU PROJET D'INSTALLATION D'UN TERMINAL
METHANIER A VERDON-SUR-MER**

Président de Séance : Jean ROUGER, Maire.

Présents :

Jean ROUGER , Margarita SOLA, Frédéric MAHAUD, Michelle CARMOUSE, Christian COUILLAUD, Sylvie BARRE, Pierre DIETZ, Martine TIBERJ, Joël CARDIN, Annie DELAI-METTAS, Thierry LEBLAN, Claude RIVAUD, Linette BILLIÉ, Jacques BRITEAU, Francis CARDINALE, Catherine GAILLARD-REMONTET, Marie-José LARRALDE, Jacques BOISSET, Pierre JAULIN, Catherine DHENNE, Chantal FUDAL-MILCENT, Gilbert CHAMPARNAUD, Brigitte ARNAUD, Véronique PINEAU, Philippe VIAS, Lucie HARVOIRE, Frédéric HAY, Françoise BLEYNIE, Bernadette SCHMITT, Thierry MENEAU, Frédéric NEVEU, Annie TENDRON, Jean-Philippe ARDOUIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Corinne GACEL à Thierry MENEAU, Marie-Ange LAMOUREUX à Jean-Philippe ARDOUIN

Excusés :

Corinne GACEL, Marie-Ange LAMOUREUX

Absents :

Secrétaire de Séance :

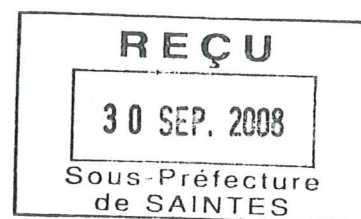
Madame Brigitte ARNAUD

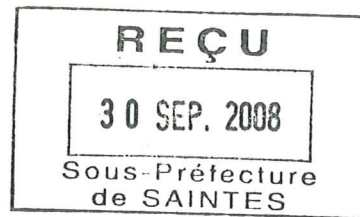
Date de la Convocation :

Mardi 23 septembre 2008

Date d’Affichage : 30 SEP. 2008

- PREND ACTE:





**MOTION RELATIVE AU PROJET D'INSTALLATION D'UN
TERMINAL METHANIER A VERDON-SUR-MER**

Le 10 août 2006, la société néerlandaise 4 Gas et le Port Autonome de Bordeaux ont annoncé le projet de réalisation d'un terminal méthanier sur l'avant-port du Verdon-sur-Mer, au cœur de l'estuaire de la Gironde.

L'accord concerne une zone de 20 hectares et prévoit la construction de trois cuves de stockage et de regazéification, la création d'une station de pompage et l'ouverture de trois bâtiments de bureaux.

Ce projet suscite de légitimes inquiétudes partagées par tous les acteurs locaux de Gironde et de Charente-Maritime : élus, professionnels du tourisme, associations environnementales mais aussi une large partie de la population.

Ils se sont notamment exprimés dans le cadre des discussions organisées par la commission particulière du débat public.

Alors que la société 4 Gas a déposé une demande de permis de construire en juillet 2008, le Conseil Municipal de Saintes s'associe aux craintes déjà exprimées et souligne l'incompatibilité d'un terminal méthanier avec la richesse écologique de l'estuaire et la nécessaire préservation du littoral.

Il rappelle également l'impact négatif d'une installation classée SEVESO, non seulement sur l'activité touristique de la côte, mais aussi sur celle des territoires limitrophes et de l'ensemble de la Charente-Maritime.

Considérant les nuisances environnementales ainsi que les effets néfastes du projet sur le développement économique d'un département tourné vers le tourisme, le Conseil Municipal :

- S'oppose à la construction d'un terminal méthanier sur l'estuaire de la Gironde
- Demande à l'Etat de se prononcer contre l'autorisation d'exploiter et le permis de construire déposé par la Société 4 Gas

MOTION



Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire

Jean ROUGER